



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-707

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	Délibération N° 2015-707
--	--	---

Villenave d'Ornon - ZAC Madere - cession d'un terrain métropolitain d'environ 1807m² à la SCI Preville Immobilier de la SAS Lamatherm - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a été sollicitée par la société SAS (société par actions simplifiée) Lamatherm pour la cession de parcelles sur la ZAC Madere, via la société civile immobilière (SCI) Preville Immobilier. Elle a accompagné avec Arc Sud Développement cette petite et moyenne entreprise (PME) de Villenave d'Ornon, représentant actuellement 16 salariés, dans sa démarche de déménagement et l'élaboration de son projet de construction d'un local constitué d'un entrepôt et de bureaux. Ce projet permettra d'accompagner la croissance de l'entreprise impliquant la création de 5 emplois.

Par ailleurs, ce projet sur le site mixte de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Madere s'inscrit en compatibilité avec les politiques métropolitaines de développement économique.

Les parcelles concernées représentent 1807m² environ et sont situées sur Villenave d'Ornon, dans le virage formé par la rue Freyssinet. Elles sont cadastrées AK300, AK330, AK73, AK298 et sont comprises dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Madere de Villenave d'Ornon.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 103 697,20€ dont 12 443,70€ de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur marge à 20%, soit un prix hors taxe (H.T) de 91 253,50€ (50,50€ hors taxe/m² terrain). Saisis dans le cadre de la loi du 08 février 1995, les services de France Domaine ont évalué le terrain à 50,50€ hors taxe/m² de terrain par communiqué N° 2015/550V2178 du 12 août 2015 et précisé le 7 octobre 2015 par communiqué N° 2015/550V2672.

Afin de concrétiser l'engagement de la société civile immobilière Preville Immobilier, le président de ladite société a signé la convention valant promesse d'achat le 4 novembre 2015.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à la SCI Preville Immobilier, dans les conditions prévues dans ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme approuvé par délibération n°2011/0205 du 25 mars 2011,

VU l'avis de France Domaine N° du N° 2015/550V2178 du 12 août 2015 et précisé le 7 octobre 2015 par communiqué N° 2015/550V2672,

VU la convention valant promesse d'achat signée par le président de la société le 4 novembre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'implanter la société Lamatherm via la SCI Preville Immobilier sur le secteur de la ZAC Madere à Villenave d'Ornon pour accompagner la croissance de la PME et permettre la création de 5 emplois à court terme.

DECIDE

Article 1 : La cession du terrain de 1807m² environ situé rue Freyssinet, à la SCI Preville Immobilier, ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 103 697,20€ dont 12 443,70€ de TVA sur marge à 20% pour la surface considérée, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 : Le montant de la recette sera perçu au chapitre 70, article 7015, du budget annexe « Zones d'aménagements concertées » de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
22 DÉCEMBRE 2015

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-présidente,

PUBLIÉ LE :
22 DÉCEMBRE 2015

Madame Christine BOST